

COMMISSION FEDERALE D'EXPERTISE DES TYPES DE VEHICULES

Genre du véhicule <b>Voiture de tourisme</b>	Marque <b>K A I S E R</b>	Jeep - C J 6 <b>8405 016 - Moteur BUICK</b>	Fiche d'homologation n° <b>CH 0443 01</b>
---	------------------------------	--	--

MOYENS D'IDENTIFICATION "JEEP V 6" de chaque côté devant portes  
 "8405 016" devant numéro de châssis  
 Plaquette du constructeur à l'avant à gauche s. auvent

Numéro du châssis frappé à droite latér. s. longeron derr. roues avant (frappé p. imp.) et s. plaqu.  
 Signe d'identification du moteur frappé "H." à droite s. bloc sous la première bougie  
 Constructeur **KAISER-JEEP Co., TOLEDO (USA)** Importateur **AMBROSOLI & Co., ZURICH**

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement s. ttes les  
 Direction à gauche Assistance - roues \*)  
 Frein de service Hydraulique, 2-circ. exp. int. s. toutes les roues  
 Frein auxiliaire Méc. exp. int. Ralentisseur -  
 Frein stationn. s. arbre cardan Frein pr. rem. -  
 Transmission Méc. tte synchronisée Nombre vit. 2 x 3  
 Blocage differ. s. r. AR Crochet rem. oui Vitesse max. 120 km/h

MOTEUR Genre V - 6 Temps 4  
 Marque BUICK Carbur. B  
 Type H.  
 Position à l'avant Nombre cyl. 6  
 Alésage 95,25 Course 86,36  
 Cylindr. 3691 cm<sup>3</sup> CV-impôt 18,80  
 CV-puiss. 145 (DIN) à 4400 t/m  
 Refroidissement Eau  
 Bruit 82 dB (A) à 4400 t/m  
 Amortissement bruit 1 pot échap. §)  
390 x 200 x 90 mm

CARROSSERIE Forme Ouverte av. bâche Nombre portes 2  
et support de b. Toit ouvert -  
 Nombre de places : Total 8 ; AV 2 ; milieu 3 ; AR 3 ; Places debout -

DIMENSIONS	Voie	AV	AR
Diam. braquage		<u>1250</u>	<u>1250</u>
		<u>G 12,85</u>	<u>DR 13,25</u>
Empattement	<u>2505</u>	/	/
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	<u>4100</u>	<u>1370</u>	
Largeur	<u>1540</u>	<u>910/1400</u>	
Hauteur	<u>1980</u>	<u>1300</u>	
Porte à faux	AV	<u>575</u>	
	AR	<u>960</u>	<u>620</u>
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>665</u>		<u>550</u>	<u>1215</u>
Charge utile	<u>70</u>		<u>810</u>	<u>880</u>
Poids total	<u>735</u>		<u>1360</u>	<u>2095</u>
Garantie fabr.	<u>906</u>		<u>1360</u>	<u>2155</u>
Dimens. pneus	<u>8,55 - 15</u>	<u>4 PR</u>		
Charge p. essieu	<u>1600(2,25)</u>		<u>1600(2,25)</u>	
Poids maxi remorquable				<u>**</u> kg
av. remorque à 1 essieu				<u>2270</u> kg
av. remorque à 2 essieux				<u>5017</u> kg

## EQUIPEMENT

Equipelement électrique 12 v

Feux de route 2/Sealed Beam Avertisseur optique -  
 Feux de croisement 2/ do. (+) Feux de position 2/comb.av. §)  
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -  
 Avertisseur 1/électr. (1 ton) Niv. sonore 91 (dB/A)  
 Essuie-glace 2/électr. (2 vit.) Lave-glace oui  
 Feux arrières 2/combines Catadioptres 2/séparés §)  
 Feux stop 2/combines Feux de recul -  
 Eclair. plaque contr. 1/comb.à gauche Plaque forme haute norme  
 Rétroviseur 1/int. 2/ext. §) Indic. vitesse km/h  
 Indic. direction clign. 4/av. lampe-témoin  
 AV blanc latér. - AR rouge  
 Avert. clign. - Lampes de travail -  
 Feux complémentaires : -

## INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme  
 Marque & type KAISER Jeep C J 6  
Mod. 8405 016 - Moteur BUICK  
 Homologation n° CH 0443 01  
 Forme de la carr. Ouverte  
av. bâche et support de bâche  
 Places ass. : Total 8 (2 avant)  
 Poids à vide 1215 Carburant B  
 cv 18,80  
 Charge utile 880 Cylindrée 3691 cm<sup>3</sup>  
 Poids total 2095 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : 8405 016 50615

- \*) Entraînement : Entraînement sur roues avant désenclenchable  
 \*\*) Démarrage dans une côte de 15 % : 7155 Kg (remorque 5 to.) = juste suffisant  
 Le frein à main retient l'ensemble du train  
 +) Feux de croisement : Distance entre feux 495 mm ; admis selon décision spéciale du DFJP du 9.1.1970.  
 §) Monté ou modifié par l'importateur :  
 - Orifice tuyau d'échappement à l'origine latér. sur la droite ; est prolongé jusqu'au bord de la carrosserie, orifice en biais vers la droite.  
 - Feux de position : la distance de 400 mm depuis le bord du vhc. ne doit pas être dépassée.  
 - les catadioptres latéraux à l'avant et à l'arrière sont enlevés.  
 - Un rétroviseur est monté à droite à l'ext. du vhc.

Lieu et date de l'expertise

THOUNE, 24.11.1969

La commission d'expertise